



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon****Vingt-sixième session**

Genève, 26-28 septembre 2017

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Améliorer l'empreinte écologique des systèmes
énergétiques : gestion du méthane dans les activités
extractives****Douzième session**

Genève, 24 octobre 2017

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Plan de travail pour 2018-2019**Plan de travail du Groupe d'experts du méthane provenant
des mines de charbon pour 2018-2019****Établi par le Groupe d'experts du méthane provenant des mines
de charbon****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon (ci-après le Groupe d'experts) a pour mandat de promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des mines de charbon au moyen d'activités concrètes axées sur les résultats, qui soient susceptibles de faciliter la récupération et l'utilisation du méthane afin de réduire les risques d'explosion dans les mines de charbon, d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable.

2. L'axe principal des travaux du Groupe d'experts porte sur les meilleures pratiques en matière de captage, de récupération et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon.

II. Activités concrètes en 2018 et 2019

3. Prenant en considération les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre de ses plans de travail pour 2014-2015 et 2016-2017, les consultations approfondies menées avec un large éventail de parties prenantes et les résultats de sa onzième session, le Groupe d'experts propose d'entreprendre les activités suivantes en 2018 et 2019 :



A. Diffuser le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon et en développer le contenu

Description : Depuis 2005, le Groupe d'experts a collaboré avec l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM), qui est un partenariat multilatéral volontaire dont le but est de réduire les émissions mondiales de méthane et de promouvoir la réduction, la récupération et l'utilisation de ce gaz. En partenariat avec l'IMM il a publié en 2010 le Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon et en a depuis lors assuré la diffusion. En 2016, le Guide des pratiques optimales a été révisé, actualisé et complété par un certain nombre de nouvelles études de cas. Le 30 juin 2015, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a approuvé un projet extrabudgétaire intitulé « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane », qui a été exécuté en 2016 et 2017. Dans le cadre de ce projet, le Guide des pratiques optimales a été effectivement diffusé auprès d'un public cible de bénéficiaires potentiels dans l'industrie houillère. La diffusion d'un tel guide s'impose, de même que l'élaboration d'un module de formation standard pour renforcer l'éducation et la sensibilisation. Les travaux du Groupe d'experts visant à exécuter ces activités sont financés par un don fait à la CEE par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis en vue de poursuivre la réalisation du projet extrabudgétaire « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane ».

Travaux à entreprendre :

- a) Planifier, organiser et réaliser deux missions d'information préalables afin de recenser les difficultés rencontrées au niveau local en matière de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- b) Planifier, organiser et réaliser, en fonction de la demande, deux ateliers de renforcement des capacités consacrés aux pratiques optimales de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- c) Planifier, organiser et réaliser, en fonction de la demande, un atelier de renforcement des capacités consacré au méthane provenant de mines abandonnées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- d) Mettre au point des pratiques optimales (ou des recommandations) sur la gestion durable des mines de charbon abandonnées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- e) Mettre au point un module de formation standard sur les meilleures pratiques en matière de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon ;
- f) Élaborer un outil de gestion des risques, consistant en un document topique, accompagné de modèles associés relatifs à la maîtrise du gaz et à la prévention des explosions, aux fins de susciter une prise de conscience en la matière et de dispenser une formation sur les méthodes et les pratiques d'identification et d'atténuation des risques ;
- g) Poursuivre la collaboration avec l'IMM, notamment dans le cadre de la phase II du projet extrabudgétaire « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane » ;
- h) Étudier les moyens de continuer à développer et à approfondir la collaboration avec l'IMM dans le cadre du Comité de l'énergie durable et en collaboration avec d'autres groupes d'experts de la CEE.

Résultats attendus :

- a) Un rapport/une étude de cas établi(e) sur la base de missions d'information et contenant une description de la situation ainsi que des recommandations, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- b) Deux ateliers de renforcement des capacités mis sur pied en fonction de la demande et consacrés aux pratiques optimales en matière de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- c) Un atelier de renforcement des capacités mis sur pied en fonction de la demande et consacré au méthane provenant des mines abandonnées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- d) Des pratiques optimales (ou des recommandations) sur la gestion durable des mines de charbon abandonnées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- e) Un module de formation standard sur les meilleures pratiques en matière de récupération, d'utilisation et de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon ;
- f) Un outil de gestion des risques concernant la maîtrise du gaz et la prévention des explosions ;
- g) Un nouveau cadre élargi de collaboration entre les Groupes d'experts compétents de la CEE et l'IMM.

Calendrier :

- a) Le rapport/l'étude de cas établi(e) sur la base de missions d'information, d'ici à décembre 2019, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- b) Les deux ateliers de renforcement des capacités mis sur pied en fonction de la demande et portant sur les pratiques optimales de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon, d'ici à décembre 2019, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- c) L'atelier de renforcement des capacités mis sur pied en fonction de la demande et portant sur le méthane provenant des mines abandonnées, d'ici à décembre 2019, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- d) Des pratiques optimales (ou des recommandations) concernant la gestion durable des mines de charbon abandonnées, d'ici à décembre 2019, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- e) Un module de formation standard sur les meilleures pratiques en matière de récupération, d'utilisation et de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon, d'ici à décembre 2019 ;
- f) Un outil de gestion des risques concernant la maîtrise du gaz et la prévention des explosions, d'ici à décembre 2019 ;
- g) Un nouveau cadre de collaboration entre les groupes d'experts compétents de la CEE et l'IMM, d'ici à décembre 2019, sous réserve de l'intérêt persistant des parties à renforcer leurs relations.

B. Lancer et soutenir les travaux des centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon

Description : un centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon est une entité à but non lucratif, établie dans un État membre de l'ONU, conformément à la législation nationale de cet État, et qui, sous les auspices du Groupe d'experts et en collaboration étroite avec lui, appuie les activités de renforcement des capacités par la diffusion des meilleures pratiques de réduction et d'utilisation

économiquement viables du méthane, de conditions de travail socialement acceptables dans les mines de charbon souterraines et d'une gestion écologiquement responsable du méthane. Le Groupe d'experts s'efforce de créer un réseau de centres d'excellence indépendants opérant dans différentes zones géographiques et collaborant entre eux sous la direction et la supervision du Groupe. En juin 2017, le premier centre, situé à Katowice en Pologne, est devenu officiellement opérationnel et a commencé ses activités. En mai 2017, un mémorandum d'accord a été signé entre la CEE et Shanxi Coking Coal Group Co Ltd, une société installée à Taiyuan, en Chine, pour définir le cadre de la création d'un centre d'excellence en Chine. Le Bureau du Groupe d'experts fournira un appui à la création de ce centre en Chine et assurera la planification, l'exécution et la supervision des activités des centres en Pologne et en Chine, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à leurs mandats respectifs. Le Groupe d'experts pourra apporter un appui à ces deux centres en ce qui concerne l'organisation et l'exécution des activités prévues dans leurs plans de travail respectifs.

Travaux à entreprendre :

- a) Aider le centre d'excellence en Pologne à exécuter ses tâches, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à son mandat.
- b) Élaborer pour le centre d'excellence en Chine un plan de travail comprenant une liste de résultats attendus.
- c) Inaugurer le centre d'excellence en Chine.
- d) Une fois que le centre d'excellence sera officiellement créé et opérationnel en Chine, aider l'institution hôte à s'acquitter des tâches dévolues à un tel centre, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à son mandat.

Résultats attendus :

- a) Trois séminaires de renforcement des capacités en matière de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon, mis sur pied – en coopération avec les centres d'excellence – à Genève ou dans un autre lieu occupant une position centrale dans la région de la CEE et au-delà. Leur mise sur pied se fera sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.
- b) Des rapports de situation annuels sur les activités du centre d'excellence en Pologne, qui seront établis par le centre lui-même, pour examen et approbation par le Groupe d'experts.
- c) Un plan de travail initial comportant une liste de résultats attendus du centre d'excellence en Chine, qui sera établi par le centre lui-même en coordination avec le Groupe d'experts.
- d) Des rapports de situation annuels sur les activités du centre d'excellence en Chine, qui seront établis par le centre lui-même, pour examen et approbation par le Groupe d'experts.

Calendrier :

- a) Les trois séminaires de renforcement des capacités mis sur pied – en coopération avec les centres d'excellence – à Genève ou dans un autre lieu occupant une position centrale dans la région de la CEE et au-delà, se tiendront d'ici à décembre 2019, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.
- b) Les rapports de situation annuels sur les activités du centre d'excellence en Pologne seront établis par le centre lui-même, pour examen et approbation par le Groupe d'experts lors des sessions annuelles du Groupe en 2018 et 2019.
- c) Le plan de travail initial comportant une liste de résultats attendus du centre d'excellence en Chine sera établi d'ici à mai 2018.
- d) Les rapports de situation annuels sur les activités du centre d'excellence en Chine seront établis par le centre lui-même, pour examen et approbation par le Groupe d'experts lors des sessions annuelles du Groupe en 2018 et 2019.

C. Recueillir et diffuser des études de cas concernant l'application du Guide des pratiques optimales dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde

Description : Des études de cas sont nécessaires pour montrer comment les principes décrits dans le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon peuvent être appliqués à l'exploitation des mines de charbon dans le monde entier. La deuxième version de ce Guide contient dix études de cas réunies dans un cadre commun (Conditions initiales-Problèmes liés au contrôle du gaz-Solutions) à des fins de comparaison. Ce cadre a été examiné par le Bureau du Groupe d'experts et s'est révélé être un outil efficace pour décrire divers problèmes liés aux mines de charbon et proposer des solutions. Un certain nombre d'études de cas reposant sur une structure similaire ont été réalisées afin d'appuyer la mise sur pied – en fonction de la demande – d'ateliers de renforcement des capacités dans le cadre du projet extrabudgétaire « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane » exécuté au cours de l'exercice biennal 2016-2017. À sa dixième session, tenue le 28 octobre 2015, le Groupe d'experts a recommandé qu'un recueil d'études de cas soit constitué pour compléter le Guide des pratiques optimales. Un tel recueil a ainsi été constitué sous forme électronique sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, la base de données d'études de cas pourra être étoffée moyennant l'élaboration d'études de cas et d'analyses concrètes et approfondies montrant les avantages de l'application des pratiques optimales.

Travaux à entreprendre :

- a) Prendre contact avec des exploitants de mines de charbon et avec des institutions actives dans ce domaine afin de les encourager à partager des études de cas pertinentes concernant l'application des pratiques optimales en la matière.
- b) Examiner des études de cas dans le cadre d'échanges par voie électronique et en débattre, le cas échéant, lors des sessions annuelles du Groupe en 2018 et 2019.
- c) Élaborer, réunir et publier des études de cas sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Résultats attendus :

Des études de cas sur l'application des pratiques optimales dans la gestion du méthane, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Calendrier :

Les études de cas seront examinées et approuvées par ordre de réception. Il s'agit d'une activité permanente du Groupe d'experts.

D. Contribuer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux sur la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable

Description : En janvier 2015, le Groupe d'experts a offert de participer aux travaux de l'Équipe spéciale de la gestion du méthane dans les industries extractives relevant du Bureau du Comité de l'énergie durable. Le Groupe d'experts contribuera, dans le cadre de ses compétences, aux travaux consacrés à la gestion du méthane dans les principales industries extractives liées au secteur de l'énergie qu'entreprendront conjointement divers groupes d'experts opérant sous l'égide et la direction du Comité.

Travaux à entreprendre :

Contribuer, dans le cadre des compétences du Groupe, aux travaux consacrés à la question transversale de la gestion du méthane tout au long de la chaîne de valeur dans les principales industries extractives liées au secteur de l'énergie, aux fins de déterminer et de promouvoir les méthodes les plus efficaces de mesure, de suivi, de notification et de vérification des émissions de méthane dans ces industries, et d'énoncer les meilleures pratiques permettant de les prévenir.

Résultats attendus :

a) Établissement d'une section consacrée au secteur de l'extraction du charbon, à intégrer au rapport de synthèse sur les volumes estimatifs des émissions de méthane dans les industries extractives de la région de la CEE, sous réserve de la poursuite des travaux consacrés à l'établissement de ce rapport et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

b) Établissement d'une section consacrée au secteur de l'extraction du charbon, à intégrer au rapport de synthèse sur les techniques et les méthodes utilisées pour l'évaluation, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane dans les industries extractives de la région de la CEE, sous réserve de la poursuite des travaux consacrés à l'établissement de ce rapport et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Calendrier :

a) Contribution au rapport de synthèse sur les volumes effectifs des émissions de méthane provenant des activités extractives (selon la progression des travaux consacrés à la question et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires).

b) Contribution au rapport de synthèse sur les techniques et les méthodes utilisées pour l'évaluation, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane (selon la progression des travaux consacrés à la question en fonction de la demande du Comité, et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires).

E. Poursuivre l'action engagée, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, dans le cadre des travaux sur la transition de l'industrie houillère dans la région de la CEE

Description : En novembre 2015, à sa vingt-quatrième session, le Comité de l'énergie durable a prié le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de faire une proposition concernant les moyens d'élargir le mandat actuel du Groupe d'experts de manière à ce qu'il englobe les travaux sur la transformation des sociétés minières traditionnelles en fournisseurs d'énergie intégrés et en sociétés de services, et à étudier l'impact que cette transition pourrait avoir sur l'énergie au service du développement durable. En septembre 2017, à la vingt-sixième session du Comité, le Groupe aura présenté une proposition et des recommandations. Conformément aux recommandations faites au Comité, le Groupe d'experts se tient prêt à s'engager plus avant dans l'action déployée dans le cadre de la transition du secteur du charbon.

Travaux à entreprendre :

Étudier, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, l'élaboration d'un modèle spécifique concernant la transition d'un ancien site industriel.

Résultats attendus :

a) En coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, ainsi qu'en coopération avec les États Membres et/ou les opérateurs de site intéressés situés dans la région de la CEE, sélection d'un ancien site industriel pour l'élaboration d'un modèle spécifique concernant la transition, sur demande préalable de l'exploitant du site concerné et sous réserve de sa participation financière.

b) Évaluation préliminaire, effectuée en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, du site industriel sélectionné pour ce projet, comprenant l'examen et l'évaluation de la rentabilité et de la viabilité du profil actuel du site de production, ainsi qu'un examen des réglementations nationales pertinentes.

c) Rapport de synthèse et exposé, élaborés en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, concernant les mesures techniques, juridiques et financières disponibles pour l'amélioration du site choisi.

Calendrier :

a) Choix du site et conclusion de l'accord avec l'État ou l'opérateur du site intéressé d'ici à décembre 2018.

b) Évaluation du site industriel d'ici à juin 2019.

c) Rapport de synthèse sur le projet d'ici à décembre 2019.

F. Continuer de formuler des avis sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon à l'adresse du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et d'autres entités internationales, nationales et régionales fonctionnant selon les mécanismes du marché, qui s'efforcent de réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon. Établir et développer de solides relations professionnelles avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles

Description : Par le passé, le Groupe d'experts a donné au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques des avis sur les questions relatives aux normes et aux méthodes en rapport avec le méthane, notamment la méthode ACM0008 (méthode unifiée pour le captage du méthane provenant des gisements houillers et des mines de charbon ou présent dans l'air de ventilation et son utilisation pour la production d'énergie (électrique ou motrice) et de chaleur et/ou sa destruction par brûlage en torchère ou par oxydation sans émission de flamme). Le Groupe d'experts formule également des observations au sujet d'autres entités internationales, nationales et régionales fonctionnant selon les mécanismes du marché et qui s'efforcent de réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon, telles que le Protocole de captage du méthane provenant des mines mis au point par le California Air Resources Board ou le Comité technique 263 de l'ISO (méthane houiller). Pour accroître l'efficacité et la visibilité de ses travaux, le Groupe d'experts s'attache à établir des liens professionnels avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Pour modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère qui prédomine parmi les institutions financières multilatérales et bilatérales et qui est devenue un obstacle au financement et à la mise en œuvre de projets portant sur la récupération et l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon, le Groupe d'experts s'attache à collaborer avec ces institutions afin de les sensibiliser aux avantages découlant de la gestion efficace du méthane provenant de ces mines.

Travaux à entreprendre :

Continuer d'assurer la liaison avec les organisations susmentionnées et d'autres organisations similaires et solliciter activement l'avis et les services du Groupe d'experts. Établir des relations professionnelles avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère qui prédomine parmi les institutions financières multilatérales et bilatérales, et sensibiliser ces institutions aux avantages découlant de la gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon.

Résultats attendus :

a) Avis et observations sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon.

b) Mesures visant à rétablir des liens professionnels avec l'Association mondiale du charbon et le Conseil consultatif de l'industrie du charbon de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

c) Examen des possibilités de collaboration avec les institutions financières multilatérales et bilatérales dans le but de modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère, et mobilisation de fonds extrabudgétaires pour appuyer les activités actuelles et futures du Groupe.

Calendrier :

a) Avis fournis selon que de besoin.

b) Rétablissement de liens professionnels avec l'Association mondiale du charbon et le Conseil consultatif de l'industrie du charbon de l'AIE, d'ici à décembre 2019, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés.

c) Collaboration avec les institutions financières multilatérales et bilatérales, d'ici à décembre 2019, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés.
